



L'ECLAIRAGE PUBLIC

A l'occasion du référendum que nous vous avons proposé, une large majorité d'entre vous s'est manifestée pour la coupure de l'éclairage public de 23h à 5h (182 réponses positives sur 236).

Nous ferons donc un essai dès ce début mai jusqu'au 31 octobre.

A l'issue de ce semestre, une analyse et d'éventuelles adaptations seront faites si nécessaires.

En parallèle des éclairages à LED (économie d'énergie) ont été installés dans des tilleuls et rue du maréchal Foch.

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Les baisses de dotation de l'Etat d'une part, notre volonté de contenir la pression fiscale tout en maintenant notre niveau de soutien au monde associatif d'autre part, nous obligent à explorer toutes les possibilités d'économie de fonctionnement.

La coupure de l'éclairage public au cœur de la nuit et le remplacement du ramassage du verre en porte à porte par l'apport volontaire en colonnes s'inscrivent dans cette logique.

L'allongement de la durée de vie moyenne nous a également conduit à revoir quelque peu notre politique en faveur de nos aînés et particulièrement le repas des aînés et le colis de fin d'année (distribué sous forme de bons d'achats depuis l'an dernier).

Différentes façons de procéder ont été évoquées lors de la réflexion menée pour diminuer la dépense par exemple :

- reculer l'âge des bénéficiaires des deux prestations de 65 à 70 ans (progressivement ou brutalement),

- Laisser le choix aux personnes d'assister au repas et de renoncer au colis ou vice versa,

- demander une petite participation financière aux personnes qui assistent au repas...

Aucune de ces propositions n'a été retenue par la commission chargée de mener la réflexion.

Il a été décidé de ne supprimer aucune des deux prestations mais d'en limiter la dépense en procédant comme suit :

diminuer sensiblement le prix du repas (en enlevant un plat par exemple),

réduire le montant des bons d'achat :

- de 18 à 15 € pour une personne seule ou Handicapée (AAH)

- de 24 à 20 € pour un couple.

Ces deux mesures combinées représenteraient une économie globale de 2000 € environ (en se référant aux chiffres de 2015).

Ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'il nous faut réduire des avantages acquis mais en ces temps plus difficiles, nous savons pouvoir compter sur votre bienveillante compréhension.

Nous vous en remercions chaleureusement.

***Vous avez
65 ans et plus
et venez
d'arriver dans la commune
pensez à vous inscrire
en mairie***

CIVISME & SAVOIR-VIVRE

Le civisme, c'est l'affaire de tous ! Rendons le trottoir aux piétons !

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à posséder une automobile mais quand, pour un temps, on redevient piéton, on constate qu'il n'est pas toujours aisé d'utiliser l'espace qui nous est réservé à savoir le trottoir.

Quelques exemples :

Rue de Bergues ou de la Gare

Des bandes de stationnement ont été délimitées

Des voitures sont souvent garées en dehors de ces places matérialisées ou perpendiculairement devant les garages. Des matériaux y sont déposés trop longtemps. Mettons nous à la place de la maman (ou de la nourrice) qui conduit ses enfants à l'école avec le petit dernier dans la poussette ...

Pensons à la personne handicapée circulant en fauteuil roulant ...

Seule solution ... descendre sur la chaussée.

A proximité de la pharmacie, du débit de tabac et de la boulangerie

Le stationnement intempestif de certains pose problèmes aux piétons mais entrave aussi la circulation des autres véhicules.

Rue de Pitgam

Le stationnement côté impair empêche la circulation des piétons. Seul un arrêt de véhicules devrait y être possible.

Prenons conscience de ces problèmes pour un " toujours mieux vivre " dans notre village.



LE MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION
PRÉSENTE

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

3, 4 ET 5 JUIN 2016
Les couleurs du jardin

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Au paradis des plantes

Patrick Vandewalle - 30 ter rue de Wormhout à Esquelbecq
07.83.26.79.19

Le clos aux herbes

Jean François Quéniart - Parc de la chênaie, allée traversière,
03 28 62 99 13

Le parc du château

NOUVEAUTÉ : UNE NOUVELLE TABLETTE TACTILE EN MAISON DU WESTHOEK

La Maison du Westhoek dispose maintenant d'une tablette numérique à caractère consultatif et à la disposition du public gratuitement.

Les personnes peuvent consulter tous les sites administratifs comme la caisse d'allocations familiales, la sécurité sociale, le trésor public, pôle emploi... et le site de la commune : www.esquelbecq.com.

N'hésitez pas à venir l'utiliser, cet outil est à votre disposition !



DES ALERTES SMS / MAIL

Soyez automatiquement alerté(e) par SMS ou par email.

Environ 200 d'entre vous ont déjà fait la démarche.

Vous pouvez toujours passer en Mairie pour nous laisser vos coordonnées téléphonique.

Le formulaire est simple et rapide à remplir, il vous sera demandé de remplir votre nom, prénom, numéro de téléphone portable, mail et votre adresse précise.